

L3 GESTION PARCOURS COMPTABILITE - CONTROLE - AUDIT (CCA)

Du 26 avril au 10 mai 2021	Dématérialisation des dossiers de candidature sous format pdf via eCandidat à l'adresse : https://ecandidat.univ-paris1.fr
Fin mai 2021	Publication de la liste des étudiants admis à passer l'entretien individuel compte tenu de leur dossier individuel.
14, 15, et 16 juin 2021	Entretien individuel
Au plus tard le vendredi 25 juin 2021	Résultats d'admission

Les pièces constitutives du dossier d'inscription qui respecteront IMPERATIVEMENT l'ordre suivant et seront scannées toutes DANS LE MEME SENS, sont :

- Le feuillet de synthèse à télécharger sur e-candidat dûment rempli, vérifié, daté, signé avec 1 photo d'identité couleur scannée en haut à droite ;
- Photocopie d'un document officiel d'état civil : CNI, carte de séjour, passeport ;
- Curriculum vitae (CV) ;
- Lettre de motivation manuscrite, datée, signée 1 page maximum ;
- Lettre de présentation manuscrite, 1 page maximum ;
- Relevé officiel des notes du baccalauréat ;
- Relevé officiel des notes de la première année (L1(ou des L1 en cas de redoublement), classe préparatoire...) ;
- Relevé officiel des notes de la deuxième année (L2(ou des L2 en cas de redoublement), classe préparatoire...) ;
- Relevé officiel des notes du premier semestre 2020/2021 ;
- Autres relevés de notes (L3, M1, M2,...) ;
- Photocopie du diplôme bac + 2 si déjà obtenu ;
- Photocopie du dernier diplôme supérieur à Bac +2 (conditionnel) ;
- Pour les candidats titulaires d'un diplôme étranger, copies du diplôme de fin d'études secondaires (équivalent au baccalauréat), des éventuels diplômes universitaires ainsi que des relevés de notes correspondant à ces diplômes. Si ces documents ne sont pas en français, ils doivent être accompagnés d'une traduction ;
- Attestation(s) des stages effectués (document remis par l'entreprise) ;
- DELF/DALF ou TCF niveau C1, uniquement pour les ressortissants des pays dont la langue officielle n'est pas le français.

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

Remarque : le Test Score-IAE-Message n'est plus obligatoire ; il peut être ajouté au dossier au même titre qu'un feuillet d'évaluation de stage. Il constituera alors un élément parmi d'autres pour juger de la qualité globale du dossier.